

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné Godefroy BEAUVALLET, agissant en qualité de Directeur Général de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris,

- Vu le décret n°91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris et notamment son article 18-10° ;
- Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 10 ;
- Vu le décret du 5 août 2024 du Président de la République portant nomination du directeur général de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris ;

Désigne Monsieur Stéphane MARTEL, Directeur adjoint de la DSI et Responsable local de la DSI pour le site de Paris, en qualité de délégataire,

En mon nom et pour mon compte :

Article 1^{er} – Objet de la délégation

Dans le cadre des campagnes de cession de matériel informatique pour les agents de l'école en conformité avec l'article L. 3212-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, donne délégation à Monsieur Stéphane MARTEL afin de signer les conventions de cession gratuite de biens informatiques par Mines Paris – PSL dont le modèle est annexé à la présente délégation.

Article 2 – entrée en vigueur et durée

La présente délégation prend effet à compter du 14 octobre 2024 et prend fin à l'égard du délégataire immédiatement en cas de (i) licenciement, démission, départ ou, le cas échéant, cessation, changement de fonction ou révocation, (ii) résiliation écrite discrétionnaire de la présente délégation par le délégant ou, (iii) renonciation du délégataire à la présente délégation, la renonciation devant être réalisée de manière expresse et écrite.

Article 3 – portée de la délégation

La présente délégation ne constitue pas une délégation de pouvoirs et ne confère donc à son bénéficiaire qu'un pouvoir limité au mandat de signature au nom et pour le compte du délégant dans les conditions de la présente délégation.

Article 4 – publication

La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris.

Cette décision sera notifiée sans délai au délégataire.

Fait à Paris, le 14 octobre 2024



Direction Générale

Le Directeur Général
Monsieur Godefroy BEAUVALLET

A blue ink signature of Monsieur Godefroy BEAUVALLET, written in a stylized, cursive manner.

Le Délégataire
Monsieur Stéphane MARTEL
Bon pour accord

Bon pour accord

A blue ink signature of Monsieur Stéphane MARTEL, written in a stylized, cursive manner.